



## **Communiqué à la suite du meurtre de deux agents de la pénitencière dans le cadre de leur travail**

**Le syndicat SOLIDAIRES Douanes déplore et condamne l'horrible drame survenu le mardi 14 mai et apporte son plein soutien aux proches des victimes.** Dans le cadre de leurs fonctions, deux agents de l'administration pénitentiaire ont été sommairement abattus par arme à feu.

**Ce meurtre de sang froid, dans le cadre du transport d'un détenu, rappelle de manière aiguë la dangerosité de l'exercice de nombre de missions de service public.**

**Les fonctionnaires constituent l'ossature de la République.** Sans ces personnels, pas de service rendu au public, pas d'application de la Loi.

Que cela soit dans le domaine social, économique, fiscal, douanier, mais aussi juridique et carcéral.

**Incarnant l'autorité étatique, ces personnels deviennent, chez certains esprits mal-avisés, les responsables de politiques publiques** alors qu'ils n'en sont que l'instrument.

Et, lorsqu'après s'être affranchis de la loi, des infracteurs voient leurs faits sanctionnés, trop souvent l'amende honorable peut céder le pas à la mauvaise foi et au renversement de toute responsabilité. Et la haine se faire jour lors de décisions d'incarcérations et de mise en sûreté vis-à-vis de la société.

**Ces sentiments ne sont pas nouveaux.** Ils sont peut-être même inhérents à l'espèce humaine.

Ce type d'acte non plus. Dans les années 1970, des meurtres de sang froid contre des représentants de l'autorité politico-économique existaient : policiers, gendarmes, convoyeurs de fond, douaniers. ..

**Néanmoins, la fin du 20<sup>ème</sup> siècle semblait faire caresser chez certains l'espoir d'un banditisme faisant preuve d'une certaine « intelligence »** dans son action : recourant aux meurtres, mais seulement lors de règlements de comptes... Les autorités fermaient alors les yeux, pensant que la situation ne déborderait pas, étant en quelque sorte « sous contrôle ».

**Rien n'est plus faux.** La situation affecte un nombre croissant de personnes.

D'abord le voisinage immédiat. Souvenons-nous de Socayna, étudiant tranquillement dans sa chambre et fauchée par une balle perdue.

Ensuite, et de plus en plus régulièrement, des personnels d'État.

Arnaud et Fabrice sont les nouvelles victimes d'armes qui ne sont pas fabriquées localement. **Ces instruments de mort ont été acheminés sur le territoire national en contrebande.**

**Le nombre d'armes en circulation est déroutant.** Après les guerres d'ex-Yougoslavie de la décennie 1990, la guerre civile ukrainienne de 2014-2015 puis l'invasion russe en Ukraine en 2022, avec leur lot de corruption à tous niveaux, ont alimenté le commerce de contrebande d'armes.

Les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) s'associent à la peine vécue par les proches des victimes. Ils s'associent également à la colère des personnels de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Justice. Parce qu'ils la comprennent et l'éprouvent.

**Les politiques d'austérité mises en application par le ministère des Finances, ayant tutelle sur la DGDDI, ont affecté cruellement les moyens douaniers sur le terrain.** À due proportion de la population, la DGDDI (16 500 agents) compte près de trois fois moins d'effectifs que son homologue allemande (48 000 agents). De fait, les moyens douaniers sont très insuffisants pour traquer le trafic international d'armes.

Par ailleurs, la montée en puissance du narcotraffic est un corollaire bien connu du libre-échange et de la dérégulation économique.

**Les membres du Gouvernement expriment une certaine émotion, en adéquation au moment présent. Mais elle ne saurait se décliner ensuite sans un nécessaire renforcement massif des moyens, sans quoi elle paraîtra feinte, et le Gouvernement doublement irresponsable.**

Paris, le vendredi 17 mai 2024

